



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/C.5/51/48
18 mai 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

CINQUIÈME COMMISSION
Cinquante et unième session
Point 140 a) de l'ordre du jour

ASPECTS ADMINISTRATIFS ET BUDGÉTAIRES DU FINANCEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX DES NATIONS UNIES : FINANCEMENT DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX

Ressources nécessaires au titre de chaque opération
de maintien de la paix pour la période allant du
1er juillet 1997 au 30 juin 1998

Rapport du Secrétaire général

1. Les informations budgétaires figurant dans l'annexe à la présente note sont présentées en application de la résolution 49/233 A de l'Assemblée générale, en date du 23 décembre 1994, au paragraphe 8 de la section I de laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de lui communiquer, pour information, deux fois par an, un tableau récapitulant les besoins budgétaires prévus de chaque opération de maintien de la paix pour la période allant du 1er juillet au 30 juin, y compris une ventilation des dépenses par grande rubrique, ainsi que le total des ressources requises.
2. Cette demande est directement liée à la décision d'adopter un exercice budgétaire allant du 1er juillet au 30 juin, pour chaque opération de maintien de la paix, ainsi que de nouvelles procédures d'examen et d'adoption des budgets des opérations de maintien de la paix. L'Assemblée a décidé également que ces mesures devraient être appliquées aussitôt que possible, et le 1er juillet 1996 au plus tard.
3. Les informations budgétaires figurant dans la présente note portent sur les montants estimatifs des ressources nécessaires, pour la période allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998, au titre de toutes les opérations en cours de maintien de la paix [non compris la Mission de vérification des Nations Unies en Angola (UNAVEM III) et la Force de paix des Nations Unies (FPNU)], tirés des rapports sur le financement de chacune de ces opérations présentés par le Secrétaire général.

4. Par sa résolution 1106 (1997), le Conseil de sécurité a décidé a) de proroger le mandat d'UNAVEM III jusqu'au 30 juin 1997 et b) d'entreprendre la transition vers une mission d'observation, assurant ainsi la présence de l'ONU en Angola au-delà du 30 juin 1997. Les ressources nécessaires pour la liquidation d'UNAVEM et pour la Mission d'observation qui suivra n'ont pas encore été déterminées.

5. Les ressources pourraient également être nécessaires au titre de la FPNU, bien que celle-ci ne soit plus active, pour le règlement des demandes de remboursement concernant le matériel appartenant aux contingents ainsi que le remboursement des contributions en nature à la capacité de réaction rapide de la Force, conformément à la résolution 50/235 de l'Assemblée générale.

6. Les prévisions de dépenses initiales présentées par le Secrétaire général pour la Force de déploiement préventif des Nations Unies (FORDEPRENU) ont été révisées (voir le document A/51/508/Add.3). Ce sont les chiffres révisés qui ont été utilisés dans l'annexe à la présente note.

7. Les prévisions de dépenses initiales pour la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH) ont également été révisées (voir A/51/519/Add.4). Les chiffres révisés sont repris dans l'annexe mais il pourrait y avoir des modifications ultérieures, suite aux décisions que prendrait le Conseil de sécurité.

8. Par ailleurs, l'annexe à la présente note ne tient pas compte des besoins de la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Le rapport du Secrétaire général sur le financement de cette base pour l'exercice allant du 1er juillet 1997 au 30 juin 1998 sera présenté prochainement.

9. Ainsi que l'a demandé le Conseil consultatif pour les questions administratives et budgétaires, on procède à une analyse des opérations de la base, compte tenu de la valeur totale des avoirs qu'elle gère et des autres services rendus à l'ONU. Une fois cette analyse terminée, un rapport sera présenté à l'Assemblée générale.

10. Conformément à la résolution 49/233 A, les informations budgétaires figurant dans la présente note seront mises à jour dans une deuxième note concernant l'année, qui paraîtra en décembre 1997.

Annexe

RESSOURCES NÉCESSAIRES AU TITRE DE CHAQUE OPÉRATION DE MAINTIEN DE LA PAIX POUR LA PÉRIODE DU 1er JUILLET 1997 AU 30 JUIN 1998

(En milliers de dollars des États-Unis)

Grandes rubriques budgétaires de dépenses	UNFICYP	FNUOD	FINUL	UNAVEM ^a	MONUIK	MINURSO	FPNU ^b	MANUH	MONUL	MONUG	MONUT	ATNUSO	MINUBH ^c	FORDEPRENU ^d	Total
1. Personnel militaire	23 608,0	18 437,0	78 385,0		25 463,6	7 470,7		1 971,6	2 618,2	4 844,4	1 571,4	109 218,5	2 013,4	24 138,9	299 740,7
2. Personnel civil	11 386,7	5 586,0	19 711,0		13 788,4	11 853,8		12 822,0	6 712,9	7 852,5	3 748,8	80 051,2	131 347,0	10 718,3	315 579,6
3. Logement/hébergement	1 319,3	1 293,0	2 884,0		1 047,4	243,6		958,8	566,0	573,7	70,9	13 027,0	5 370,6	2 306,8	29 661,1
4. Remise en état des infrastructures	400,0	—	—		60,0	—		—	—	30,0	—	—	100,0	204,0	794,0
5. Transports	2 040,7	3 526,0	9 078,0		2 346,2	829,7		319,2	530,8	1 077,3	455,3	24 898,2	17 481,4	3 853,2	66 436,0
6. Opérations aériennes	1 060,6	—	1 218,0		3 087,3	5 758,7		1 032,0	321,3	3 196,8	845,0	7 784,2	3 384,3	1 450,5	29 138,7
7. Opérations navales	—	—	—		—	—		—	16,8	—	—	—	—	—	16,8
8. Transmissions	810,0	560,0	1 259,0		862,5	430,6		708,0	122,0	361,0	582,1	3 386,0	4 716,0	1 405,5	15 202,7
9. Matériel divers	648,0	607,0	1 951,0		456,3	299,6		25,2	10,4	260,2	34,0	2 118,0	1 032,7	388,0	7 830,4
10. Fournitures et services	6 855,3	1 311,0	3 152,0		1 368,4	397,7		310,8	497,8	528,7	89,9	13 440,8	3 111,1	1 910,3	32 973,8
11. Fournitures et services liés aux élections	—	—	—		—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
12. Programmes d'information	—	—	—		—	—		—	11,2	41,6	11,3	288,3	271,9	120,5	744,8
13. Programmes de formation	25,0	—	—		10,0	—		—	—	5,0	—	50,8	212,0	40,0	342,8
14. Programmes de déminage	—	—	—		10,0	—		—	—	—	—	20,8	—	—	30,8
15. Aide au désarmement et à la démobilisation	—	—	—		—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
16. Fret aérien et de surface	27,0	160,0	413,0		100,0	24,0		12,0	2 510,0	103,2	3,6	3 000,0	150,0	1 401,6	7 904,4
17. Contributions du personnel	2 139,8	888,0	4 115,0		2 052,9	1 799,4		1 528,8	612,6	998,4	554,4	9 335,7	8 479,2	1 537,2	34 041,4
Montant brut	50 320,4	32 368,0	122 166,0		50 653,0	29 107,8		19 688,4	14 530,0	19 872,8	7 967,7	266 619,5	177 669,6	49 474,8	840 438,0
Montant à verser au compte d'appui	2 103,3	1 353,0	5 106,4		2 117,2	1 216,7		823,0	607,3	830,7	333,0	11 144,4	7 426,4	2 068,0	35 129,4
Montant à verser à la base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi	—	—	—		—	—		—	—	—	—	—	—	—	—
Total	52 423,7	33 721,0	127 272,4		52 770,2	30 324,5		20 511,4	15 137,3	20 703,5	8 300,7	277 763,9	185 096,0	51 542,8	875 567,4

^a Voir par. 4 ci-dessus.

^b Voir par. 5 ci-dessus.

^c Voir par. 7 ci-dessus.

^d Voir par. 6 ci-dessus.